

DELIBERATION N° 45-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le six mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 20 février 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Michel TOSCAN.

Présents :

SAVIGNON Joseph	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
BLANC André	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
KRAMARCZEWSKI Bruno	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	TOSCAN Michel	PONCET Denis
MAUROY Claude	DECHAUX Marie-Claire	TURC Sylvain	BALMET Lucie
FAURE Philippe	TRAPANI Mary	STUTZ Anne	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	MENDEZ-DIAZ Philippe	GARNIER Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
MASLO Raymond	TAVERNA Philippe	BALME Eric	FOGLIA Maxence
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	MORA Serge

Absents excusés représentés : SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), CIOT Xavier (pouvoir à TRAPANI Mary), DURAND Bernard (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), BRUN Sylvie (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à LAURENS Patrick).

Madame la Présidente, Coraline SAURAT, étant sortie de la salle du conseil durant la procédure de vote :

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 47
Nombre de pouvoirs : 07
Nombre de délégués votants : 54

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Vu la délibération n° 35-25 en date du 6 mars 2025, portant adoption du compte de gestion ;

Vu la délibération n° 40-25 en date du 6 mars 2025, portant nomination de la présidence de séance pour le vote des comptes administratifs ;

Considérant que le compte administratif retrace l'ensemble des opérations budgétaires de l'exercice écoulé,
Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le comptable public,
Considérant que le compte administratif respecte les principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre,

Après présentation des sections de fonctionnement, investissement, le compte administratif est soumis au vote de l'assemblée sous la présidence proposée du Vice-président délégué aux finances.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 de la Communauté de Communes de la Matheysine dressé par la Présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, l'unanimité,

→ LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE ABATTOIR		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
Réalisation Exercice	Section exploitation	36 060,69	32 782,86	-3 277,83
	Section investissement	14 878,33	25 372,08	10 493,75
		+	+	
report exercice N-1	Report section fonctionnement		20 391,61	17 113,78
	Report section investissement		36 365,51	46 859,26
		=	=	
Total réalisation + report		50 939,02	114 912,06	63 973,04
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section exploitation			
	Section investissement	35 000,00	19 770,00	
Résultat cumulé	Section exploitation	36 060,69	53 174,47	17 113,78
	Section investissement	49 878,33	81 507,59	31 629,26
	Total cumulé	85 939,02	134 682,06	48 743,04

- **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 6 mars 2025

Le Vice-président délégué,

Dominique LE TRAOU